

Paris, le 16 février 2017

Objet : Pratiques déloyales des productions internes en France

Chers professionnels de la publicité,

Le secteur de la publicité française, fruit d'un équilibre délicat entre ses protagonistes, a permis d'aboutir à un niveau d'excellence envié et reconnu par nos confrères étrangers. Toutefois, comme tout écosystème précaire, le nôtre est menacé par des pratiques contestables de plus en plus fréquentes.

Depuis plusieurs mois, les activités des groupes publicitaires mondiaux sont très surveillées, voire suspectées de concurrence déloyale. Le scandale de la possible existence d'une malversation dans la fixation des prix des devis relatifs à la production et la postproduction de films publicitaires aux USA, en décembre dernier, nous avait déjà amenés à réagir et à réaffirmer avec force que l'APFP et les sociétés de production de films publicitaires françaises sont très attentives à la préservation de la production indépendante et au respect par les acteurs de la production de films publicitaires des règles et des lois relatives à ce secteur et notamment des normes sanctionnant les accords anticoncurrentiels et les abus de position dominante.

La production indépendante de films publicitaires française est un extraordinaire vivier de métiers et de créativité. Les producteurs de films publicitaires indépendants ne sont pas de simples intermédiaires mais sont des maisons de production au sens noble du terme : nous dénichons de nouveaux talents, développons et accompagnons nos réalisateurs tout au long de leurs carrières. A côté des films publicitaires, les maisons de production indépendantes produisent également, et souvent à perte, des courts métrages, des clips musicaux et des programmes courts qui permettent aux publicitaires de repérer de nouveaux réalisateurs. Les agences de publicité bénéficient donc de l'investissement créatif permanent des sociétés de production qui sont le seul véritable laboratoire technique et artistique du secteur.

A l'instar d'une centaine de nos confrères anglais qui ont signé une lettre en ce sens en janvier dernier, nous réaffirmons notre opposition à un système dans lequel les agences deviennent juge et partie lors de certaines compétitions et perdent donc toute l'impartialité nécessaire au bon fonctionnement de notre secteur. De ce système autoritaire et non transparent sont nées des pratiques que nous jugeons anticoncurrentielles et qui menacent la richesse et la diversité des productions publicitaires françaises.

En effet, bien qu'habitué aux mécanismes de compétition et favorables à un marché ouvert et soumis à la concurrence, nous pensons qu'un processus dans lequel une société peut faire appel lors d'une mise en concurrence à l'une de ses filiales pour produire un film publicitaire n'est pas équitable.

Aucun garde fou ne permet d'éviter les suspicions planant sur de telles pratiques. Il est aisé pour les productions internes d'avoir accès à une série d'informations utilisables (éléments de conception, choix des lieux, options de tournage, traitements de l'offre, propositions financières ...) pour améliorer leurs offres. Ces pratiques entament également la productivité et la rentabilité des productions indépendantes qui mobilisent et épuisent leurs moyens et équipes créatives dans des compétitions faussées, perdues d'avance. Ces pratiques sont également contraires aux intérêts des annonceurs qui ont tout à gagner à un système concurrentiel transparent et ouvert. A moyen terme, la concentration économique qui résultera nécessairement de telles pratiques sera extrêmement préjudiciable aux annonceurs, aux réalisateurs et à la création en général.

Pour toutes ces raisons, nous appelons de nos vœux un accord entre tous les protagonistes de la publicité aux termes duquel les agences s'engagent à ne pas présenter directement ou indirectement leur production interne lorsque l'annonceur demande qu'un appel d'offre soit mise en place.

A défaut d'un tel engagement, nous sommes fondés à considérer que de telles procédures ne sont pas de véritables appels d'offres et qu'y participer serait contraire à nos intérêts.

Bien cordialement,

Franck Annese, Allso
Vito Ferreri, Aprile
Olivier Bassuet, Art Bridge
Philippe et Leslie Dupuis-Mendel, Alexandre Treffi, Helen Gardiner, Patricia Lucas, Bandits
Pierre Rambaldi, Raphael Carassic, Big
Hugo Legrand-Nathan, Arthur Emorine, Ahlem Roubine, Tristan Béraud, Birth
Philippe Garnier, Patrick André, Kasia Chopin, Blue
Dominique Esmenard, Benoit Gautier, Bollywood
Carole Guenebeaud, Cadence Paris
Sam Fontaine, Juliette Desmarescaux, Gaetan Le Goff, Carnibird
Florence Jacob, Céline Roubaud, Caviar
Jacques-Etienne Stein, Herve Dommange, Control
Cyril Couve de Murville, Fighting Fish
Benjamin Duval, Jean-Pierre Gavini, Fils de
Elsa Rakotoson, Frenzy
Jean Ozannat, Jean-Luc Bergeron, Henry
Mourad Belkeddar, Nicolas Lhermitte, Iconoclast
Arno Moria, Insurrection
Jérôme Denis, La PAC
François Chilot, Les producers
Hervé Lopez, Lord of Barbès
Magali Potier, Magali Films
Gaspard Chevance, Alexis Bensa, Moonwalk
Georges Bermann, Partizan
Clément Lepoutre, Gary Farkas, Julie Mathieu, Olivier Muller, Phantasm
Pierre Jaspard, Stéphane Martin, Players
Patrice Haddad, Carlo Tedeschi, Première Heure
François Brun, Martin Coulais, Quad
Alain Dib, Satellite my love
Juliette Lambert, Slowdance
Emmanuel Guiraud, Soixante Quinze 75
Edouard et Romain Chassaing, Nicolas Tiry, SoLab
Willy Morencé, Sovage
Julien Pasquier, Standard
Greg Panteix, Stink
Armelle Fradet, Frederika Mathivet, Superette
Patrick Barbier, Claude Fayolle, Wanda
Amélie Couvelaire, Where is Brian
Amanda Stubbs, Wizz